

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Dans le cours de l'été dernier, deux partis d'exploration sont allés dans la vallée de la rivière du Cygne et ont délimité 18 townships et subdivisé 9. La plus grande partie du terrain subdivisé est de très bonne qualité et se prendra rapidement au printemps. Je remarque aussi que le département des sauvages a récemment fait arpenter ce qui est désigné comme une réserve de foin dans le township 37, rang 26 ouest. Cette réserve comprend tout le bon terrain à foin de cette localité, et ce sera un grand obstacle si les colons futurs sont ainsi privés de foin. C'est une chose très inconsidérée, à mon avis, de maintenir ici cette réserve, parce que les sauvages ne coupent pas une tonne de foin, et la terre se trouve à environ 50 milles de la réserve où ils résident. Je recommanderais donc fortement qu'on livre la réserve pour y faire des établissements, en sorte que les colons futurs sauront où se procurer leur approvisionnement de foin.

## ARPENTAGES.

Je recommande qu'on envoie au moins un parti d'arpenteurs le printemps prochain à la vallée de la rivière du Cygne pour y continuer le travail de subdivision et qu'un autre parti aille délimiter les townships le long du nouveau chemin de colonisation de Dauphin à la vallée de la rivière du Cygne, jusqu'à la rivière du Canard du Nord, au nord. La raison pour laquelle je fixe cette recommandation c'est qu'il existe le long de ce chemin une quantité considérable de très bonnes terres dont on aura de suite besoin pour les établissements. Instruction devrait être donnée aux arpenteurs qui iront faire ce travail de délimiter les townships que traverse le chemin, ainsi que de subdiviser ces parties suivant qu'ils le croiront nécessaire pour les établissements. Je recommanderais de plus que l'on arpente le terrain situé au sud de la rivière du Pin jusqu'à un point assez loin au sud pour raccorder les townships déjà subdivisés.

## IMMIGRATION.

J'ai reçu d'innombrables demandes de renseignements sur les terres de la vallée de la rivière du Cygne, et c'est mon opinion qu'une grande affluence de colons se dirigera vers ce district dans le cours du printemps prochain. En réalité, je ne crois pas qu'il y ait assez de terres arpentées pour tous ceux qui voudront prendre des homesteads, et je désire donc attirer de nouveau votre attention sur la nécessité pressante de faire faire les arpentages en question le plus vite possible.

Dans le cours de l'année dernière il est venu dans le district du Dauphin un nombre de colons qui dépassait tout ce que l'on avait vu précédemment dans le Manitoba, et comme l'affluence devra être probablement toute aussi considérable dans cette partie de la province l'année prochaine, l'on ne devrait pas perdre de temps pour se préparer à recevoir les colons en faisant de suite subdiviser les terres de façon à ce qu'il n'y ait ni retard ni complication pour leur permettre d'obtenir de suite des homesteads convenables.

Il faudrait nommer un guide des terres spécial pour le district de la rivière du Cygne, et notre département pourrait être obligé d'étudier l'à-propos d'adopter certains règlements d'après lesquels les colons obtiendraient des inscriptions de homesteads à la vallée de la rivière du Cygne sans leur occasionner le retard et l'inconvénient de parcourir 100 milles pour se rendre à Dauphin prendre cet inscription.

THEO. A. BURROWS.